



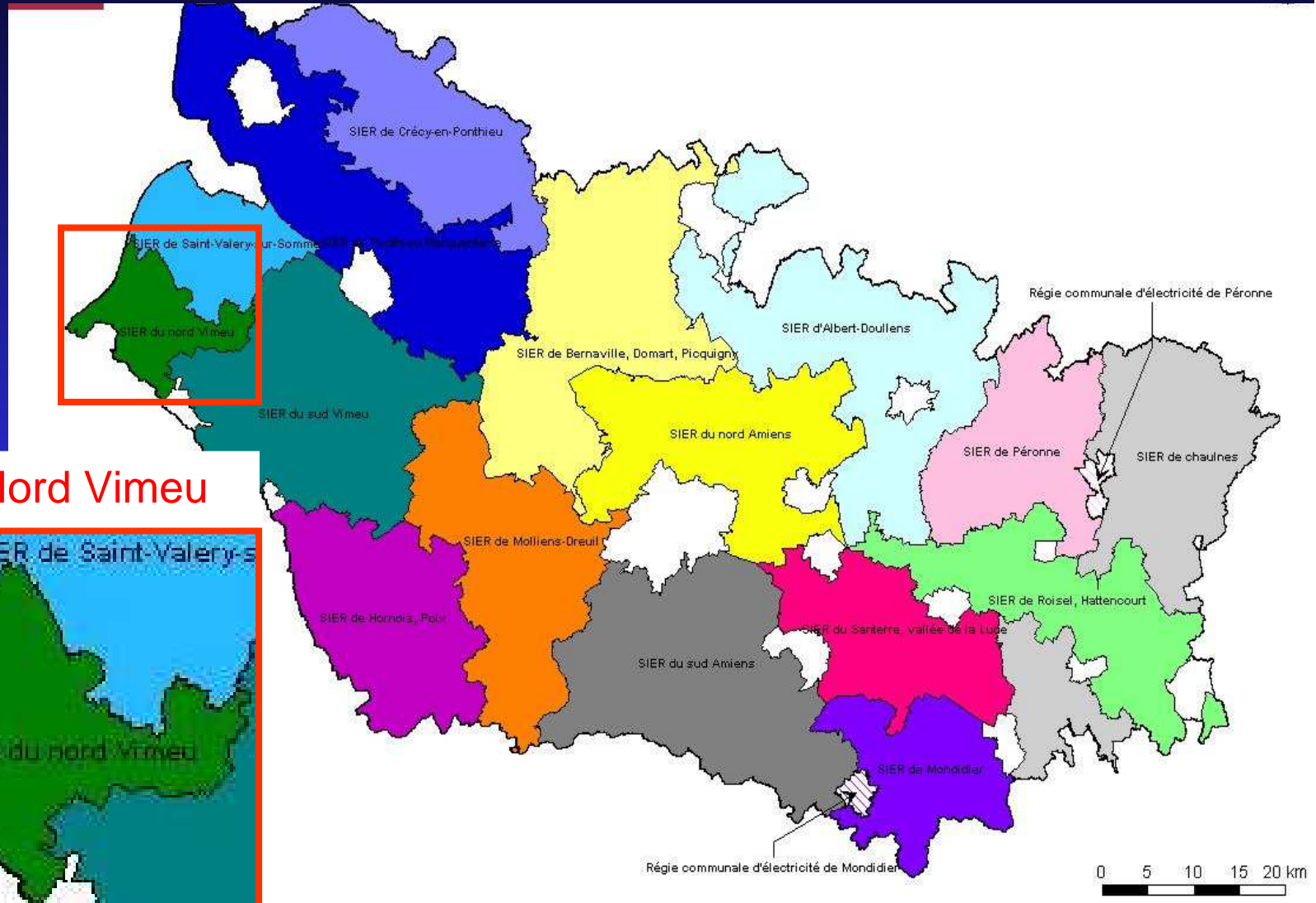
Opération Territoriale de maitrise de l'énergie

SIER NORD VIMEU

Des impératifs énergétiques nationaux
à traduire en actions locales

Assises de l'énergie 2007, Grenoble

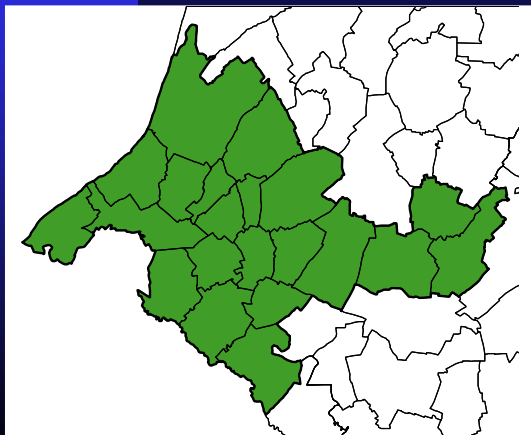
Limites territoriales des syndicats intercommunaux pour l'énergie



SIER Nord Vimeu



Caractéristiques du territoire du SIER Nord Vimeu dans la Somme



- 21 communes essentiellement rurales, 29 154 habitants : une zone homogène favorable à la mise en place d'un programme MDE.
- 6100 points lumineux sur le territoire: point majeur du poste énergie des communes.
- Statuts du SIER adaptés à l'opération: compétence « accompagnement de la pauvreté – précarité » notamment pour les impayés d'énergie.

Pourquoi cette opération?

- **Pour agir sur les équipements communaux consommateurs** (patrimoine et éclairage public en particulier),
- **Pour connaître** la situation des réseaux et de la clientèle (réduire les puissances appelées en moyenne sur l'ensemble d'un territoire),
- **Pour optimiser** les investissements à moyen et long terme en matière de distribution (optimiser les coûts de renforcement des réseaux),
- **Pour organiser** la programmation énergétique au niveau local :
 - ◆ recours à une analyse par la demande
 - ◆ Insertion des énergies renouvelables

Descriptif de l'opération

Phase 1
8 mois

Phase 1: Action sur le patrimoine communal par un Conseil Énergétique Intercommunal Rural sur le territoire (CEIR).

Phase 2
4 mois

Phase 2: Diagnostic spécifique éclairage public.

Phase 3
8 mois

Phase 3: Opération pilote de maîtrise de l'énergie à destination des particuliers.

Phase 1 : Conseil Energetique Intercommunal Rural

8 mois

Phase 2

Phase 3

■ Objectifs

- Sensibiliser les élus des communes rurales aux économies d'énergie,
- Agir en ce sens en donnant aux élus les éléments nécessaires pour leurs prises de décisions et leur organisation,
- Meilleure connaissance du patrimoine immobilier existant.

■ Méthode

- 1) Réunion de présentation et mise en place d'un groupe de pilotage
- 2) Réunion de lancement et organisation pratique
- 3) Recueil de données et analyse
- 4) Présentation des résultats
- 5) Analyse et suites du CEIR

Phase 2: Diagnostic éclairage public

Phase 1

4 mois

Phase 3

■ Objectifs

- Diminution des charges de fonctionnement.
- Augmentation de la sécurité, de la qualité du service et de la satisfaction des habitants.

■ Méthode

- Inventaire technique de l'existant.
- Inventaire financier de l'existant par l'analyse des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les trois dernières années.
- Schéma directeur de rénovation chiffré en « Coût global » (Investissement + Fonctionnement + économies d'énergie).
- Comparatif des avantages techniques et/ou financiers en regard de la situation actuelle.

Phase 3: A destination des particuliers

Une expérimentation dans la SOMME

Objectif :

Éviter des coûts de renforcement des réseaux par des travaux de maîtrise de l'énergie chez les particuliers.

Méthode :

- Choix des zones avec des contraintes réseaux fortes et un niveau important de consommations électriques.
- Construction d'un outil de simulation des impacts d'actions MDE sur les consommations électriques.
- Actions type ciblées, accessibles à tous :
 - Conseil technique et tarifaire
 - Éclairage performant
 - Froid performant
 - Régulation
 - Promotion des énergies renouvelables : bois, solaire, géothermie...

Phase 1

Phase 2

8 mois

Gains attendus pour chaque partenaire

Collectivités

Une économie sur les renforcements de réseau permettant :

- de gérer la file d'attente,
- d'améliorer la qualité globale de fourniture électrique.

Fournisseur d'électricité

- Meilleure connaissance de ses clients,
- Utilisation des crédits publics pour de meilleures technologies,
- Respect des engagements en matière de maîtrise de l'énergie demandée par la Loi POPE.

ADEME - Conseil général

- Économie de kWh, maîtrise des coûts de fonctionnement,
- Optimisation des investissements de distribution.

FINANCEMENT

Coût de l'opération : 125 000 € HT

- 1) Patrimoine communal: 27 500 € HT
- 2) Éclairage public: 52 000 € HT
- 3) Particuliers: 45 500 € HT

Subventions:

ADEME et REGION PICARDIE : 50 %

CONSEIL GENERAL DE LA SOMME : 30 %

FDE 80/ SIER : 20 %



- www.somme.fr/la_somme/cadre_de_vie/les_energies_renouvelables
- www.ademe.fr
- www.fde-somme.fr

Merci de votre attention